

**Concept de protection athlétisme genevois
Compétitions
12 juin 2021 - ATLETICAGENEVE**

Le concept de protection pour l'athlétisme genevois spécifique à l'installation d'athlétisme du Stade du Bout-du-Monde, reprend les lignes directrices du concept de protection Athlétisme : Compétitions version du 31.05.2021, de l'organe faîtière, Swiss Athletics.

Il inclut les dispositions particulières liées à cette installation.

Lors de chaque manifestation, l'annexe 1 est complétée et contresignée par l'organisateur délégué, membre de l'association genevoise d'athlétisme. Il s'engage à faire respecter le présent règlement en formant entre autres ses officiels au concept de protection, lié aux compétitions.

Principes directeurs

1. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP :

- ✓ Se laver soigneusement les mains avant et après la compétition. Le geste est obligatoire dès l'entrée pour toutes les personnes et de la solution hydro alcoolique en quantité suffisante est disponible aux endroits stratégiques.
- ✓ Protéger son entourage

2. Garder la distance en toutes circonstances :

- ✓ 1,5 m minimum entre toutes les personnes (en coachant, en regardant, avant et après la compétition, pendant le retour et toutes autres situations similaires)

3. Port du masque :

- ✓ Obligatoire sur l'ensemble du site du centre sportif du bout du Monde.
- ✓ Obligatoire pendant les temps d'attente (Callroom, entre les essais),
Exception est faite pour les athlètes en compétition immédiate.

4. Athlètes entendus ici et après comme « athlètes professionnels », accompagnants et staff la compétition seulement sans symptômes

- ✓ Restent à la maison, si symptômes. Il est conseillé aux personnes symptomatiques de se faire tester rapidement (nous avons un accord avec M3 au terminal 2 de l'aéroport, pour des tests rapides pour les athlètes, entraîneurs et/ou staff) et de se conformer aux consignes d'isolement de l'OFSP.

- ✓ Clarifient la suite avec leur médecin traitant

5. Contact Tracing – via l'application Co Ga.

Le contact tracing s'opère à l'aide de cette application, pour le :

- ✓ Public
- ✓ Les entraîneurs
- ✓ Invités « VIP »

La liste est confidentielle. Elle inclut les noms/prénoms et numéros de téléphone avec les heures respectives d'arrivée et départ. Les personnes sont informées de la collecte de leurs données, de leur possible transmission au service du médecin cantonal s'il en fait la demande à des fins de traçage, et de leur destruction à l'échéance de 14 jours.

En ce qui concerne les athlètes et les bénévoles, une traçabilité de leur présence est réalisée par l'intermédiaire de leur confirmation de participation / présence lors de la manifestation.

6. Désignation du/de la délégué/e au corona de la compétition

Un délégué « CORONA Virus » est désigné pour la manifestation, il s'agit de Monsieur Walter Zecca, président du comité d'organisation, atteignable au +41787070167 :

- ✓ Veille au bon respect des directives en vigueur
- ✓ Récolte les listes de présences (contact tracing)
- ✓ Est la personne responsable pour un éventuel contact avec les autorités sanitaires le cas échéant

7. Quarantaine

- ✓ Les autorités sanitaires cantonales, définissent quelles sont les personnes qui doivent se mettre en quarantaine. En cas de test positif d'un participant après l'événement, les autorités sanitaires compétentes et le délégué au CORONA Virus de la compétition sont informés. Les athlètes et les aides doivent s'attendre à devoir se mettre en quarantaine en cas d'une infection au COVID-19 d'un contact proche.

Infrastructures / Installation sportive / Dispositions particulières

L'enceinte du stade du Bout-du-Monde est accessible pour les athlètes et les entraîneurs. La manifestation sera ouverte à un « public » restreint maximum 300 personnes incluant les invités. Le masque est obligatoire pour tous, dans l'ensemble de l'enceinte du stade, le public seront assis sur la tribune principale. Seule une place sur deux sera disponible. Deux espaces « public » seront disponibles autour de la piste d'athlétisme, permettant ainsi de pouvoir voir le concours de saut à la perche et le saut en hauteur.

La restauration est assurée par la buvette du stade du bout du monde, elle-même régie par les règles en vigueur pour les restaurant et cafetiers. Les consommations ne seront admises qu'au sein de la buvette du stade. Il s'agit d'un espace public qui n'est pas seulement réservé à la manifestation.

Accès à l'installation de compétition (piste d'athlétisme) pour les athlètes

1. Seuls les athlètes inscrits et autorisés par les organisateurs participent à cette compétition. À leur arrivée au stade, ils confirment leur inscription à la table d'accueil. Les données des athlètes ont déjà été enregistré en amont, lors de l'inscription en ligne auprès de Atleticagenève.
2. Les athlètes pénètrent accompagnés d'un officiel sur l'installation de compétition depuis l'entrée du portail en face du local du matériel de l'AGA à droite du restaurant sous les tribunes. Ils ressortent également accompagnés par ce même endroit. Il n'y a qu'un seul point d'accès à la piste.
3. Les athlètes ne se trouvent sur l'installation de compétition que pour le temps nécessaire à leur épreuve.
4. La compétition se déroule par groupes de discipline, les athlètes n'ont pas le droit de le quitter, sauf pour participer à une autre discipline.
Ci-dessous, les mesures spécifiques :
 - **Courses** : port du masque de la zone de rassemblement à la zone de préparation à la compétition. L'ultime préparation à la course peut se faire sans masque.
 - **Disciplines techniques** : port du masque entre les essais et respect de la distance minimale avec les autres athlètes. Une surface suffisante est prévue pour s'asseoir. Après avoir terminé le concours, les athlètes remettent leur masque et quittent l'emplacement de compétition en groupe de discipline compact, hormis les 5 premiers qui sont accompagnés pour la cérémonie du podium.

Vestiaires

5. Les vestiaires étant fermés les athlètes doivent arriver en tenue de sport.
6. Les vestiaires peuvent être utilisés à des fins de contrôle (anti-dopage) : la densité de 4m² par personne est alors requise, en plus du port du masque. Le nettoyage des surfaces de contact de ces pièces et leur aération doit être prévue avant/après les contrôles.

Podium

7. Durant les cérémonies protocolaires (remise de prix), le port du masque est obligatoire. Cependant, les athlètes peuvent enlever le masque si les 1^{er}-2^{ème}-3^{ème} marches du podium sont séparés de 1m50.

Toilettes

8. Plusieurs toilettes sont à disposition des athlètes et officiels. Les personnes doivent respecter les consignes affichées à proximité des toilettes (p.ex. distanciation sociale, nbr de personnes maximums par toilette).
Compte tenu de leur nombre, les toilettes ne doivent pas être utilisées comme local pour se changer.

Tribune spectateurs

9. La manifestation se déroulant avec un public invité et restreint. Les gradins seront organisés comme suit :
 - Place réservée pour le Public invité en respectant les distances de sécurité.
 - Espace libre pour les bénévoles et les médias. Seule une place sur deux est disponible.

Restaurant

10. L'ensemble des personnes présentes sur le site ont la possibilité de se ravitailler au sein de la Buvette du stade qui est un espace ouvert et non exclusif à la manifestation.

Accès à l'installation de compétition (piste d'athlétisme) pour les entraineurs

11. À leur arrivée au stade, les entraineurs, inscrits au préalable, s'annoncent à la table prévue pour le contact tracing, ils auront généré un QR Code via le lien suivant <https://coga.app/> Toutefois, les entraineurs ne pourront pas accéder à l'installation de compétition.
Les entraineurs ont le droit d'accéder au terrain d'échauffement (terrain synthétique).

Table d'accueil des officiels

- 12.** Une table d'accueil est prévue à cet effet à l'entrée principale de l'installation sportive. Les officiels et les aides s'enregistrent à leur arrivée au stade.
Une fois que l'officiel s'est enregistré, il rejoint l'emplacement prévue pour les bénévoles en longeant la piste côté parking, jusqu'à l'espace d'accueil officiel (cf. plan)

Accès à l'installation de compétition pour les officiels

- 13.** L'accès à la piste n'est prévu que par un seul endroit. Il s'agit de l'accès face au local du matériel de l'AGA. Une fois leur activité terminée, les officiels quittent l'espace de compétition.

Bureau de l'organisation

- 14.** Il se situe à gauche du restaurant sous les gradins et est à l'usage exclusif des personnes en charge de la mise en œuvre opérationnelle de l'organisation du meeting (maximum 6 personnes), 4m² par personne + port du masque, aération fréquente

Speaker

- 15.** Au nombre de deux, les speakers porteront un masque toute la journée. L'un sera sur le terrain afin d'animer les courses et concours, l'autre dans la régie son, situé en haut des gradins

Panneaux d'affichage

- 16.** Les résultats seront diffusés en direct et en ligne sur le site de la manifestation. Aucun résultat ne sera affiché en dehors du bureau.

Local du matériel de l'AGA

- 17.** Le local est situé sous la tribune. L'accès est interdit à toute autre personne.

Désinfectant

- 18.** Divers points de désinfection seront mis en place tant sur la piste que sur les « espaces communs ». Pour les disciplines où les athlètes se partagent le matériel (par ex. lancer du poids), du désinfectant de surface pour le matériel ainsi que de la solution hydro alcoolique est mise à disposition des bénévoles, athlètes et emplacement de compétition.

Communication

- 19.** Le concept de protection et les mesures valables sont publiés sur la page d'accueil de l'organisateur et téléchargeable pour les participants. Un document de référence avec les règles en vigueur sera remis à chaque participant invité.
Pendant la manifestation, le speaker rappelle de temps en temps (au min. toutes les 15mn) les règles en vigueur.

Contact tracing

- 20.** Afin de faciliter la traçabilité des participants à la manifestation, l'application CoGa.app a été choisie. Les données sont collectées et ensuite sécurisées sur des serveurs en Suisse pour être exclusivement consultables par le Service du Médecin Cantonal si un cas avéré de Covid-19 est détecté. Si un cas est instantané pour limiter la propagation, la prise de contact est potentielle propagation et adopter les mesures les plus adaptées.
Les personnes n'ayant pas de smartphone peuvent être enregistrées manuellement par l'organisateur le jour même de l'événement.



Chaque athlète, dans l'intérêt de l'athlétisme et vis-à-vis de l'ensemble de la population est tenu de respecter le présent concept de protection de manière solidaire et avec un haut niveau de responsabilité. Les athlètes qui ne respecteraient pas le présent concept sont passibles de sanctions.

Les entraîneurs et les officiels s'engagent également à respecter le présent concept.

L'organisateur, représenté par le/la délégué/e au corona pendant la compétition, assume la responsabilité de la mise en œuvre du présent concept de protection, il en est son garant.

L'organisateur prend les mesures nécessaires à l'encontre des athlètes, des entraîneurs et des officiels qui ne respecteraient pas les règles du présent concept.





**Concept de protection athlétisme genevois
Compétitions
12 juin 2021 - ATLETICAGENEVE**

Annexe 1 :

Événement : **ATLETICAGENEVE**

Exploitant de l'installation : **Ville de Genève, Service des Sports**

Organisateur : Association ATLETICAGENEVE

Le/la délégué/e au corona de la manifestation est : M. Walter Zecca

Tél. : +41787070167

Email : wza@atleticageneve.ch

L'organisateur, représenté par le/la délégué/e au corona pendant la compétition, assume la responsabilité de la mise en œuvre du présent concept de protection. Par la signature du présent document, il s'engage à le faire respecter et à en être son garant.

Date : 3 juin 2021

Signature : Zecca Walter, président

Annexe : Règlement Athleticagèneve